

Note d'information 14 mars 2020

Objet : Simplification de certaines procédures.

Dans le cadre des mesures de précaution visant à endiguer la propagation du Coronavirus (COVID 19), l'ANRT vous informe que, provisoirement, **à compter du 16 mars 2020, les dépôts des dossiers** (y compris les compléments de dossiers en cours de traitement) **peuvent se faire d'une manière électronique auprès de l'ANRT selon les types de demandes suivantes :**

	Agrément	Assignment de fréquences	Autorisations (Navires, Aéronefs, SVA, ...)
Email	agrement@anrt.ma	Assignment-FRQ@anrt.ma	autreservices@anrt.ma
Contact	+212 5 37 718 414 +212 5 37 718 537	+212 5 37 718 528 +212 5 37 718 536	+212 5 37 718 513 +212 5 37 718 525
Web	https://agrement.anrt.ma	cf. liens utiles ci-dessous	

Les envois électroniques devraient se limiter aux seuls documents requis pour le traitement de la demande et être plafonnés à 6 Mo par envoi. Dans le cas où il serait requis d'envoyer des documents plus volumineux, une solution sera proposée au demandeur.

Le **paiement des frais** peut s'effectuer par versement ou virement à l'un des comptes bancaires ci-dessous :

- n°310810100012400043210108 ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) ;
- n°007810000450D00000021530 ouvert à Attijariwafa Bank ;
- n°181810212125921544000156 ouvert à la BCP ;
- n°011810000001210000886570 ouvert à la BMCE ;
- n°013810010700000720010194 ouvert à la BMCI ;
- n°225810019509117651012620 ouvert au Crédit Agricole ;
- n°10498 ouvert à Poste Maroc.

Le **justificatif du paiement** devra être également envoyé par courrier électronique à l'adresse mail concernée ci-dessus mentionnée.

L'ANRT se réserve le droit de vous inviter, ultérieurement et en cas de besoin, au dépôt physique des documents originaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Liens utiles :

- **Agrément** : <https://agrement.anrt.ma>
- **Assignment des fréquences** : <https://www.anrt.ma/e-services/radiocommunication/autorisation-des-reseaux-independants-radioelectriques>
- **Autres services** :
 - <https://www.anrt.ma/e-services/radiocommunication/autorisation-des-stations-aeronautiques>
 - <https://www.anrt.ma/e-services/radiocommunication/autorisation-stations-embarquees-navires-aeronefs>
 - <https://www.anrt.ma/e-services/sva>